

## COMPTE-RENDU DE LA MATINEE D'ECHANGES SUR LE PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL (PNR) MONTAGNE BASQUE

Du 27 juillet 2018 à 9h30 à St Jean Le Vieux

**Intervenants :** M André VALADIER (Président du PNR Aubrac), M André ROUCH (Président du PNR Pyrénées Ariégeoises), M Philippe OSPITAL (Directeur du PNR des Landes de Gascogne), Mm Adeline GOUBELY (Ancienne responsable du pôle Grands Sites et aménagement du territoire du PNR du Verdon)

**Membres du public :** Jean ACCOCEBERRY, Cécille AGUERRE (Chambre d'Agriculture), Ines ALMANDOZ (CAPB direction Littoral et milieux naturels), Jean-Christophe ARRAYET (Commission Syndicale du Pays de Soule), Josy ARROSSAGARAY (Directrice des Chalets d'Iraty), Xavier ASPORD (CAPB), AURIOL (Association Auñamendi), Mirentxu AUZQUI (Syndicat agricole ELB), Sylvain AYPHASSORHO (Commission Syndicale du Pays de Soule), Isabelle BAGDASSARIAN (Conseil Départemental), Jean-Michel BARREIX (Syndicat Ossau-Iraty), Lucien BETBEDER (Maire de Mendionde, CAPB), Anne BETBEDER (Syndicat des vins d'Irouleguy), Jean-Paul BIDART (Maire d'Axhe), Michel Bidegain (CAPB), Evelyne BISCAYE (association Su Aski), Sophie BLANCHART (Interpro Forêt Bois 64), Luc BLOTON (INAO), Anne BUSSELOT (CGET), Xavier CABILLON (Centrales hydroélectriques), Jérôme CANGRAND (Office de tourisme Garazi-Baigorri), Hélène CAPDEVIELLE (CAPB, Pôle Soule Xiberoa), Lisa CHATEAUGIRON (BLE CIVAM), Marinne CHAVANNE (LPO), Natacha COURDURIE (CAPB), Jenofa CUISSET (Su Aski), Daniel DARASPE (Commissions Syndicale du Pays de Soule), Pascal DARRIEUMERLOU (CAUE 64), Jean De Rivière (AaDT64) ; Romain DUBOSCQ (CDEO), Hélène DURAND (Région Nouvelle Aquitaine), Gabriel DURRUTY (Sagartzea), Dominique EBRARD (association Ikerzaleak), Andrée ETCHEVERRIA (Maire de Ossas), Iker ELOSEGUY (EHLG), Katia EMERAND (CAPB), René ERRECARET (Fédération Des Chasseurs 64), Fabien ESCALIERE (ONF), Rose-Marie ESLARMONDE (Conseil Départemental 64), Maite ETCHART-DUHALDE (Municipalité d'Ayherre), Patrick ETCHEGARAY (Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques), Vincent ETCHEVERRY (Conseil de Développement du Pays Basque), Pierre EYHERABIDE (CAPB), Floriane FAUCHEUX (Chambre d'Agriculture), Fabienne FEUTRY (Université de Pau et des Pays de l'Adour - site de la côte Basque), Yannick FIEUX (EPFL Pays Basque), Fabienne FEUTRY (Université de Pau et Des Pays de l'Adour), Yannick FIEUX (EPFL Pays Basque), Jérôme FRATY (ARTEKA), Jean-Michel GALANT (Maire d'Ascart), Chantal GERBET (Direction Départementale Cohésion Sociale Pôle Jeunesse et Sports), Stéphane GIPOULOUX (DDTM) Maite GONZALEZ (CAPB), Laurence GOYENECHÉ (CPIE), Josph GOYHENEIX (Commission Syndicale du Pays de Cize), Laurence HARISPE (CAPB Direction Tourisme), Pierre HARISPOUROU (Mairie Itxassou), Maite HARLOUCHET (Commission Syndicale du Pays de Cize), Maitena HUSTU (CAPB), Henry INCHAUSPE (Commission Syndicale du Pays de Cize), Laurent INCHAUSPE (Office de Tourisme Garazi-Baigorri), Sébastien INDAGALLUR (Commissions Syndicale du Pays de Soule), Jean-Dominique IRIART (ACCL Larrau), Eneko ITHURBIDE (Association Lagun), Jean-Paul ITURBURUA (Mairie Itxassou), Nicolas LACROIX, Maider LAPHITZ (Chambre d'Agriculture), Maddi LARRABURU (Aunamendi), Danielle LASSALLE (Cellule pastorale), Tanguy Le MOAL (CEN), Joël MAITIA (ADEPFO), Maritxu LOPEPE (EHLG), Christophe MARISSIAUX (Conseil Départemental), Julien MASSENAVETTE (ONF), Paul MENDIBURU (AFP Baigura), Pampi MOUNHO (Chambre d'Agriculture), Patrick MOUSSE (CPIE), Corinne NALEM (MSA), Jean-Marie OCAFRAN (Commissions Syndicale de la Vallée de Baigorri), Michel OCAFRAIN (CAPB), Benoit ONDARS (FDSEA), Catherine OTEIZA (Aiba), Iban PEBET (Chambre d'Agriculture), Myriam PIERROT (Lurzaindia), Stéphane PIFFET (DDTM), Françoise PITRAU (Fédération AFP-GP), Elodie RECALDE (Azia), Andde Sainte-Marie (Région Nouvelle Aquitaine), Pampi Sainte-Marie (ELB), Lucas SARRAMAGNAN (ONF), Michel SECALOT (CAPB), Roger TAFERNABERRY (Commission Syndicale du Pays de Cize), Jean-Christophe TASSY (CAPB), Kattin TEILLERIE (CAPB), Léa THEVENO (CAPB), Chantal TURPIN (Grottes d'Isturitz), Michel UHIART, Jean-Paul URCUN (LPO), Sébastien UTHURRIAGUE (Chambre d'Agriculture), Rafael VALDIVIELSO (Larrun patrimoine)

commun, CADE montagne), Christine Vidal, Marine VILARELLE (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorry), Denis VINCENS (Lycée Agricole Frantsesenia), Philippe VOUET ( CDRP64), Julie YAICHE (Su Aski), ROSANA ZUCCHELI (Ecogis), Jean-Pierre MIRANDE (Conseil Départemental), Jacques BARREIX (Commission Syndicale du Pays de Soule) Jean-Baptiste LABORDE (CAPB)

**L'animatrice** : Pantxika Maitia (Aldudarrakbideo)

**Vos interlocuteurs techniques** : Mme Coralie ARTANO GARMENDIA, Mme Xabina PETRISSANS-ITURBURUA, Mme Emmanuelle YOHANA

## Les interventions

---

**Jacques BARREIX**, président de la Commission Syndicale du Pays de Soule et du comité de pilotage de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR en Montagne Basque, ouvre la matinée d'échanges en remerciant le président du Pôle Garazi-Baigorry d'accueillir cet évènement, en remerciant les quatre intervenants d'avoir accepté de venir témoigner (André VALADIER, Philippe OSPITAL, André Rouch, Adeline GOUBELET) et en remerciant chaleureusement le public d'être venu aussi nombreux.

Il rappelle l'histoire de la démarche. Le projet PNR est l'aboutissement de la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de la Montagne Basque : élus, gestionnaires d'estives, socioprofessionnels. Cette mobilisation s'est traduite par des actes forts (Charte de Développement Durable de la Montagne Basque) et engageants (programmes Leader) qui ont conduit des acteurs divers mais volontaires à initier une démarche de réflexion et de co-construction pour l'avenir de ce territoire. Le projet PNR Montagne Basque s'inscrit non seulement dans la continuité de cette démarche mais vise également à la poursuivre, à la développer, à la structurer et à la pérenniser sur un temps long.

Suite à ses propos, la vidéo GAME OVER est diffusée. Comme l'indique **Jean-Baptiste LABORDE**, cette vidéo a été réalisée par un groupe de travail issu du LEADER Montagne Basque. Elle évoque la vie de la Montagne Basque, de ses villages et l'impact désastreux qu'aurait la disparition du pastoralisme sur ce territoire. Le fait que Jacques BARREIX assure la présidence du comité de pilotage de l'étude témoigne du rôle déterminant de l'agropastoralisme sur le territoire, garant du multusage de la Montagne Basque.

**Pantxika MAITIA**, l'animatrice de la matinée, rappelle que ce temps d'échanges est dédié à une réflexion partagée sur la création d'un PNR en Montagne Basque. Ce projet est porté par les quatre Commissions Syndicales basques (Vallée de Baigorry, Pays de Cize, Vallée d'Ostabaret, Pays de Soule), par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et par la Région Nouvelle Aquitaine. Cette matinée se veut libre. Elle doit contribuer à répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi un PNR ?
- Quels intérêts ?
- Quelles exigences ?
- Quelles craintes ? Quelles contraintes ?

Elle invite chaque participant à remplir des post-it et à les déposer à la sortie de la salle. Elle conclue en donnant la parole à André VALADIER.

**André VALADIER** débute son intervention en évoquant l'origine des PNR et les différents entretiens qu'il a pu avoir avec le Ministre de l'Agriculture, Edgar Pisani. Ce dernier est à l'origine du concept qui a été institutionnalisé suite à un décret signé en 1967 par le Général de Gaulle. La création des PNR s'est faite en silence. Le Conseil d'Etat et le Sénat ne comprenaient pas la création de périmètre hors des dispositifs administratifs existants. Pourtant, Edgar Pisani jugeait leurs créations indispensables face aux effets négatifs de la modernisation agricole. Cette dernière s'est traduite par la diffusion d'un modèle similaire à du « prêt à porter » difficilement applicable dans certains territoires compte tenu des conditions naturelles. Pour ces territoires, il devenait urgent de créer du « sur-mesure ». Or, la figure PNR a été rejetée par l'agriculture, la jugeant vétuste, marginale, dépassée.

Il poursuit son discours en indiquant que la construction du PNR en Aubrac a été longue, du fait notamment d'un périmètre reposant sur trois départements. Bien qu'impulsée par des élus, la création d'un PNR repose sur l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire, représenté par le Conseil de Développement. Elle implique d'apprendre à travailler ensemble et à surmonter les élections qui se traduisent par le renouvellement des représentants parfois éloignés de la figure PNR. Le PNR Aubrac doit beaucoup à l'UPRA Aubrac qui s'est révélée être le ciment de la démarche.

Il insiste ensuite sur l'importance des éleveurs au sein du PNR, comme l'atteste le logo. Bien qu'inquiets au départ, ils se sont rapidement conduits comme les premiers militants du PNR. Ils ont pris conscience que le PNR était un dispositif ascendant, à la gouvernance localisée. Ils sont aujourd'hui convaincus que le PNR est un périmètre au sein duquel il faut sauvegarder l'économie, la culture, les paysages afin de mieux le partager. Toutefois, les éleveurs ne sont pas les seuls acteurs du PNR. L'agriculture ne peut, à elle, seule résoudre tous les problèmes. Un PNR n'est pas qu'un projet agricole. Il prend la forme d'un projet rural multiusage. Par le biais d'un partenariat public/privé, le territoire est à même de mieux sceller son destin.

Puis, il présente les plus-values du PNR pour le territoire Aubrac. Dès l'instant qu'un territoire est labellisé, des effets positifs non négligeables apparaissent sur le développement touristique, résidentiel et sur la mise en marché de divers produits. Il insiste particulièrement sur le développement touristique. Les diverses expertises réalisées ont démontré le rôle de l'élevage dans la construction des paysages actuels recherchés par les visiteurs. Elles ont permis aux acteurs agricoles et touristiques d'en prendre conscience et de travailler main dans la main pour répondre à la demande sociétale des visiteurs (journée à la ferme, visite des pâturages, découverte de la fabrication du fromage...).

Il décrit ensuite la Charte du PNR. La Charte d'un PNR doit être perçue comme le curriculum vitae d'un territoire, comme l'est un cahier des charges pour un produit. La Charte du PNR Aubrac accorde une place prépondérante à la gestion de l'eau. Les chapitres dédiés ont été rédigés à partir d'atelier de travail réunissant les acteurs de l'eau-énergie, de l'eau-élevage, de l'eau-potable, de l'eau-loisir et de l'eau-thermale.

Pour lui, la Montagne Basque est déjà une référence en matière de sauvegarde économique, culturelle et paysagère enviée par d'autres territoires et d'autres PNR. Cette dernière phrase marque la fin de son intervention. Adeline Goubely, ancienne responsable pôle sites paysages et aménagement du territoire, prend le relais.

**Adeline GOUBELY** décrit rapidement le PNR du Verdon. Il s'agit d'un territoire rural, agricole (43 % du territoire dédié au pastoralisme de moyenne montagne), à la biodiversité remarquable, situé aux abords de plusieurs grandes métropoles. Adeline GOUBELY concentre ensuite sa présentation autour de quatre thématiques : le développement touristique, la pression foncière, la gestion de l'eau le patrimoine et la marque PARC.

- *Le développement touristique* : Loin d'une « mise sous cloche », les élus du PNR travaillent pour le développement économique du territoire qui se traduit, entre autres, par le développement d'une offre touristique durable et raisonnée. Le Verdon est réputé pour ses paysages et ses gorges. Cela entraîne une surexploitation touristique de certains sites, entre le 15 juillet et le 15 août, source de conflits d'usages (1 million de visiteur dans des villages de 800 habitants ne disposant de structures d'accueil adaptés...). Afin d'y remédier, le PNR œuvre à développer un tourisme « hors circuits » et « hors saisons ». L'objectif est d'attirer des visiteurs sur l'ensemble du territoire et sur l'année. En partenariat étroit avec les acteurs du tourisme (offices de tourisme, hébergeurs, agences départementales...), le PNR travaille à la construction d'une destination touristique à l'échelle du Verdon axée sur l'itinérance douce, à pied (offre de randonnées de pays proposant des boucles) ou à vélo. Il mène également l'opération « Grand Site » en venant en aide aux petites communes ne pouvant porter de grands projets d'aménagement.
- *La gestion de l'eau* : La rivière du Verdon est une composante essentielle du PNR. C'est d'ailleurs elle qui est à l'origine du périmètre. Les problématiques d'usages de l'eau sont au centre de la Charte du PNR. Le PNR joue un rôle de médiation prépondérant entre les différentes activités aquatiques. Il réunit régulièrement les acteurs de la gestion de l'eau, des activités de loisirs d'eaux-vives, des associations de protection. Il a notamment permis de limiter le nombre de départs journaliers de randonnées aquatiques et de former les guides afin d'empêcher les visiteurs de piétiner les berges. Le PNR porte la SDAGE.

- *La valorisation du patrimoine bâti* : Le PNR concourt à la rénovation du patrimoine en pierre sèche en organisant des chantiers collectifs bénévoles et en formant les agents municipaux à la restauration des bâtis construits à partir des matériaux locaux. Au-delà de la rénovation, ces actions permettent aux habitants de s'approprier leur patrimoine.
- *La pression foncière* : Le PNR doit faire face à une forte concurrence entre l'hébergement touristique et l'hébergement local devenu inaccessible. Afin de limiter ses effets négatifs, le PNR accompagne les communes à l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme. Il participe à la mise en place de projet aboutissant à la création de logements locatifs communaux ou de lotissement communaux qui permettent d'accueillir des habitants à l'année et ainsi faire vivre la commune. Il a également accompagné la création de bistrot de pays ; lieu assurant la construction de liens sociaux.
- *La marque PARC* : Le partenariat entre les différents acteurs du tourisme est scellé par la marque PARC. Au-delà des lieux d'hébergement et de restauration, le PNR essaie de développer le nombre de produits marqués (herbes aromatiques, miel, safran...). Récemment, il a accompagné un viticulteur à bénéficier de la marque PARC pour son vin déjà sous signes de qualité.

Il ne faut pas oublier que la Charte d'un PNR est un contrat entre différents partenaires. Il s'agit d'un acte volontaire, portant sur 15 ans. La Charte place l'Homme au cœur du projet PNR. Sur ces propos, la parole est donnée à Philippe OSPITAL.

**Philippe OSPITAL** commence son intervention en précisant que le PNR des Landes de Gascogne est un des plus anciens de France. Il a été construit autour d'un projet de développement de la Lyre (fleuve) et autour du pôle culturel Marquês, un écomusée. Il axe sa présentation sur quatre points : la culture, le tourisme, la forêt et les trails.

- *La culture* : Le PNR a beaucoup contribué à la rénovation des Cercles de Gascogne. Les Cercles sont des bistrots de villages au sein desquelles se réunissaient les résistants qui luttèrent contre les grands propriétaires terriens. Aujourd'hui, les Cercles sont des lieux de rencontre, de lien social, qui proposent régulièrement des animations culturelles. Le PNR accueille également chaque année des artistes contemporains qui installent leurs œuvres de part et d'autres du territoire. Au total, 25 œuvres sont visibles.
- *Le tourisme* : Le PNR contribue à fédérer les acteurs du tourisme autour de petits réseaux (exemple : réseau d'hébergeurs). L'objectif est de rassembler les acteurs autour d'une éco-destination, voir du slow tourisme.
- *La forêt* : Sur les 360 000 hectares composant le PNR, 330 000 hectares sont couverts par de la forêt privée. Le PNR a donc peu développé d'actions relatives à la gestion forestière. Toutefois, dans les années 2010, les propriétaires privés et les élus locaux ont fait appel au PNR face à l'augmentation des incendies de forêts. Bien que privés, les pistes forestières étaient régulièrement parcourues par des individus, provoquant un accroissement des incendies. Le PNR a donc agit en tant que médiateur. Il a réuni toutes les personnes concernées afin de trouver des solutions. Il a aidé les communes à mettre en place des arrêtés et à diffuser des outils de sensibilisation.
- *La gestion des trails* : Le PNR joue un rôle de médiation et de sensibilisation dans la gestion des trails. Une fois par an, il réunit toutes les associations désirant organiser un trail et rappelle les règles de bonnes conduites. Il aide les petites communes à rédiger des arrêtés et à conseiller les parcours les moins sensibles écologiquement. Le PNR réalise également une veille sur internet pour connaître les parcours les plus prisés par les sportifs et voir s'ils sont compatibles avec les réglementations environnementales.

Philippe OSPITAL avoue être émerveillé par le nombre de personnes présent à ce temps d'échanges. Il faut continuer ainsi et alimenter l'engouement. La labellisation d'un territoire est loin d'être une finale remportée. Il faut toujours réfléchir à maintenir la motivation et la cohésion des acteurs même 30 ans après la création d'un PNR. Le PNR des Landes de Gascogne souffre d'un désintérêt des acteurs locaux. A présent la parole est à André ROUCH, président du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

**André ROUCH** évoque la naissance du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Tout a débuté par la rencontre des socioprofessionnels qui voyaient le PNR comme une figure non gênante. Fort de ce constat, les acteurs à l'origine du projet ont mobilisé les élus pour lancer officiellement la démarche de création. Il aura fallu 12 ans avant la labellisation du territoire en 2009. Il revient sur le rôle d'un PNR. Un PNR ne peut rien interdire, ni rien autoriser. Il n'a pas de pouvoir de police. Il agit pour faire appliquer les lois de la démocratie française (par exemple : la suppression des panneaux de publicités). Le PNR des Pyrénées Ariégeoise se concentre sur le développement économique de son territoire. Pour illustrer ses propos, Mr Rouch présente plusieurs initiatives du PNR :

- *La valorisation de la marque valeur PNR* : Il s'agit d'une marque appartenant à l'Etat, gérée par la Fédération des Parc Naturels Régionaux de France. Divers produits peuvent en bénéficier : paniers en osier, viandes, miel, herbes aromatiques... Pour cela, ils doivent être produits et transformés sur le territoire du PNR. Le PNR des Pyrénées Ariégeoises comptent également plus de 100 hébergements labélisés. Pour cela, les hébergeurs doivent respecter un cahier des charges (alimentation locale...).
- *La valorisation du bois local* : Le PNR contribue à mettre en place des projets œuvrant à la valorisation du bois local. Les communes peuvent imposer aux artisans d'utiliser le bois local. Ainsi, des bistrotts de Pays, des villages vacances ont été rénovés à partir du bois local. Le PNR contribue à rouvrir les paysages à proposant aux habitants d'abattre leurs arbres. Ces mesures ont permis d'installer trois agriculteurs.
- *Les projets transfrontaliers* : Le PNR travaille étroitement avec l'Andorre et l'Espagne. Ensemble, ils vont mettre en place une structure qui portera des projets européens transfrontaliers.
- *La valorisation et le maintien du pastoralisme* : Le PNR met en place des journées de sensibilisation à Natura 2000 et au pastoralisme qui permet d'entretenir ces territoires. Ces journées sont un moyen de remercier les agriculteurs pour le travail qu'ils réalisent. Le PNR organise des journées similaires avec les gestionnaires des zones humides. L'ours est l'affaire de l'Etat et non du PNR. La présence de l'ours demande toutefois qu'on aide les bergers au maximum et qu'on enlève les ours « à problème ».

## Ouverture du débat

---

*Une première série de questions/remarques est posée : le PNR est-il le bon outil pour la Montagne Basque ? Quel est son intérêt s'il ne peut rien interdire, ni rien autoriser ? Quelle est la place des agriculteurs, des représentants agricoles au sein des instances décisionnelles ? Quelle est la différence entre un PNR et un parc national ? Jusqu'à quelle point peut-on faire du tourisme dans des milieux valorisés par le pastoralisme ? Existe-il des mesures financières pour aider les bergers en montagne ? Le pastoralisme n'a pas suffisamment été mis en valeur dans les présentations tout comme la protection de l'environnement ne paraît pas centrale. Comment le campagnol a été éradiquer en Aubrac ?*

**Philippe OSPITAL** prend la parole pour préciser les différences qui existent entre un PNR et un parc national. Les parcs nationaux ont été créés en 1967. Huit parcs nationaux ont alors vu le jour. Suite à un allègement de la réglementation en leur sein, trois autres parcs nationaux ont été créés en 2006. Aujourd'hui, l'Etat ne parvient plus à créer de nouveaux parcs nationaux car les habitants sont réticents. Les règlements des parcs nationaux prennent la forme suivante : l'article 1 liste les communes adhérentes, l'article 2 énumère toutes les actions qui sont interdites au sein de son périmètre, l'article 3 précise ce que le parc national autorise. Les parcs nationaux définissent deux zones. Le cœur où la réglementation est stricte. L'aire d'adhésion où une charte est établie entre les différents acteurs. A l'inverse, un PNR ne fait qu'appliquer le droit français.

**André ROUCH** répond à la question « Pourquoi créer un PNR ». L'intérêt d'un PNR est multiple. Il vient du fait qu'il est issu d'un travail commun. Il fédère l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un même projet, d'une même direction. Le PNR possède également une équipe de salariés. Dans le cas de l'Ariège, l'équipe se compose de 20 salariés, dont 15 ingénieurs. Cette équipe est au service des collectivités. Le nombre actuel de PNR en France (54) prouve à lui-même l'intérêt de cet outil.

Il poursuit en évoquant la problématique de la prédation. L'aide à la prédation facilite l'embauche de bergers salariés. Leur nombre est passé de 50 à plus de 100. Les pertes provoquées par l'ours sont 20 à 30% moindre que celles engendrées par le loup. Ce constat n'empêche pas d'affirmer que l'ours est un véritable problème pour le pastoralisme.

Il évoque ensuite la question de la gouvernance. En Ariège, les chambres consulaires sont membres du syndicat en tant que partenaires associés. Elles participent à tous les débats sans avoir un droit de vote ; vote qui par ailleurs est très rare car les décisions sont prises collectivement après concertation. Ce format résulte d'un choix collectif. Si les chambres consulaires participaient aux votes, elles devraient payer une taxe sur les salaires.

Il précise que la taille du périmètre a peu d'importance tant qu'il est garant d'une cohérence économique, sociale, identitaire et écologique.

Enfin, il indique que les produits marqués parc permettent de maintenir une économie locale.

**Adeline GOUBELEY** complète les propos d'André ROUCH sur la plus-value d'un PNR. Pour elle, les PNR permettent aux communes de bénéficier d'une équipe d'ingénieurs de proximité pour monter des projets et pour disposer d'informations relatives à la réglementation. Le PNR est un outil souple, adaptable à tous les territoires. Il ne dispose pas de compétences mais de missions définies par les acteurs locaux. Le PNR permet d'expérimenter et d'innover.

**André VALADIER** répond à son tour aux premières questions posées. Il propose de transmettre les documents produits sur la lutte des rats taupiers.

Il insiste sur la relation signe de qualité/marque valeur parc. Aucune démarche ne peut se substituer à celle des signes de qualité. Les signes de qualité appliquent un cahier des charges stricts, véritable Curriculum Vitae du produit. Ils établissent le lien entre des pratiques, un territoire et un produit. La marque valeur Parc est garante d'un produit territorial. L'un ne porte pas préjudice à l'autre. Il ne faut pas avoir de crainte pour les produits sous signes de qualité du Pays Basque.

**Philippe OSPITAL** précise la dimension naturelle des PNR. Les PNR sont porteurs de valeurs, dont la protection de la nature. Tous les projets de développement local intègrent une dimension environnementale. Une PNR ne pourrait défendre un projet à l'impact écologique négatif.

**Adeline GOUBELY** insiste. L'environnement est au cœur des chargés de mission PNR. Dans les missions, un technicien n'oppose jamais développement local/biodiversité. Ils n'imposent jamais non plus leurs points de vu mais ils en construisent un avec les partenaires.

*De nouvelles questions/remarques sont posées : Le compte-rendu du temps d'échanges va-t-il être diffusé ? Quel doit être le format des réunions pour garantir la participation d'un large public ? Quelle est la légitimité des Commissions Syndicales pour porter ce projet ? Pourquoi n'utilisez-vous pas le terme "agrosylvopastoral" ? Le PNR ne va-t-il pas faire de la Montagne Basque un site de loisir ? Le PNR ne va-t-il pas amener des contraintes pour les éleveurs ? Les éleveurs doivent impérativement avoir une place centrale au sein de ce futur PNR. La prédation est une menace pour le pastoralisme. Il est difficile d'entendre que l'ours a permis d'augmenter le nombre de bergers en Ariège.*

**André ROUCH** prend la parole. En Ariège, la réflexion a débuté avec les forces vives du périmètre. Le mercredi matin était dédié à la rencontre des acteurs locaux (charcutier, instituteur, FNSEA...). Il était alors question de recueillir leur avis sur l'outil PNR et sur le périmètre qui serait pertinent. Puis des réunions réunissant un large public ont été organisées dans toutes les communes le soir à 18h00 ou 20h30.

Il rappelle que les prédateurs sont l'affaire de l'Etat et non des PNR. Il faut veiller à ne pas faire d'amalgames. L'Etat introduit des ours où il le souhaite, dans des territoires labellisés PNR comme non labellisés. Il est certain que les crédits européens dédiés à la prédation permettent aux éleveurs d'embaucher des salariés plus facilement.

Il conclut ses propos en précisant les modalités de financements des PNR. En règle générale, les communes et les départements versent un euro par habitant et les régions quatre euros. En Ariège, les communes et les départements donnent 2.70 euros par habitant et la région 16 euros.

**Adeline GOUBELY** insiste sur l'importance des fonds régionaux dans le budget des PNR.

**Philippe OSPITAL** répond à la question relative au tourisme. Dans la Charte, les acteurs locaux devront définir le tourisme qu'ils souhaitent afin d'éviter les effets négatifs du tourisme de masse.

**André VALADIER** est le dernier intervenant à prendre la parole. Il ne faut pas oublier que la Charte est soumise à toutes les communes. Elles sont libres d'adhérer ou non. Ensuite, elle fait l'objet d'une enquête publique afin de prendre en compte les avis de tous les habitants. Il n'existe pas d'autres projets qui reposent sur un engagement permanent de tous les acteurs du territoire. Dans tous les projets de PNR, il y'a le corps et le cœur. L'un est indispensable à l'autre.

Il continue avec la place des agriculteurs dans le PNR. Le PNR Aubrac vient de signer une convention avec les trois Chambres d'agriculture présentes sur le territoire. Au salon de l'agriculture, les éleveurs ont souhaité que le PNR est un stand contre le leur. Le concept PNR revient à ses origines.

Le Pays Basque est certes un exemple de sauvegarde en matière d'économie, de démographie mais il n'est pas à l'abri des menaces d'où l'intérêt de réfléchir à un PNR. Le PNR est un projet qui repose sur tous les acteurs locaux et pas uniquement sur les élus. Il n'y a pas d'autres projets aussi près des acteurs du territoire. Il est déterminant de conserver une gouvernance locale. « Mais là je vous fais confiance ».

## Conclusion

---

La matinée d'échanges arrive à ses fins. **Jean-Pierre Mirande**, Conseiller départemental, se félicite de la qualité des intervenants. Le PNR est l'aboutissement d'un long parcours. Il y'a des opposant comme des adhérents immédiats. Le PNR est un symbole de la démocratie, lieu où tous les acteurs peuvent s'exprimer. Le PNR est un projet pour un territoire vivant, plaçant au centre les êtres humains. Le projet PNR a le total soutien du Conseil Départemental. Il s'inscrit pleinement dans le plan montagne qui vise à relancer le pastoralisme et à éviter que les vallées se vident. A son tour, **Andde Sainte-Marie**, Conseiller Régional, remercie les intervenants. La Région Nouvelle-Aquitaine adhère à ce projet. L'opportunité de la création d'un PNR en Montagne Basque sera votée d'ici la fin de l'année. **Jacques BARREIX** rappelle que la création d'un PNR est un long processus. Il y aura de nombreux débats. Il faudra que tous les acteurs amènent leurs idées. **Jean-Baptiste LABORDE** remercie une nouvelle fois les intervenants et le public. Le but d'un PNR est de définir le meilleur pour le pays basque et c'est le vœu de tout le monde.